



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation : 02/04/2025

Présents : 14

Votants : 18

Date d'affichage de la convocation : 02/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 20h30, le Conseil municipal de Creissels, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Louis CALVET, Maire.

Etaient présents : Jean-Louis CALVET, Hélène RIVIERE, Didier CARRIERE, Véronique GANDOLFI, François DIAZ, Catherine MONTROZIER, Kathia FAGES, Daniel NEUVILLE, Chantal JEANJEAN, Eric BOSSET, Christophe COSTES, Marie-Thérèse MARRA, Julie PINTRE-GALIERE, Vincent HERAN.

Etaient Représentés : Roger BOUDES représenté par François DIAZ, Stéphanie LAFITTE représentée par Hélène RIVIERE, Eric MARROCOS-DA CRUZ représenté par Vincent HERAN, Gilbert RIVIERE représenté par Jean-Louis CALVET

Était absent : Franck LEMOUTON-MAZIERES

Ordre du jour :

Election du secrétaire de séance + approbation du PV de la dernière séance ;

Point sur les décisions prises par le Maire dans le cadre du transfert des délégations au Maire par le Conseil Municipal ;

- Vote des Comptes Financiers Uniques 2024 du budget principal et du budget annexe (eau & assainissement) ;

- Vote des affectations des résultats de fonctionnement et d'exploitation 2024 ;

- Vote des subventions aux associations pour 2025 ;

- Vote des provisions pour risques des dépréciations des comptes des tiers budget principal et budget annexe eau et assainissement pour l'exercice 2025 ;

- Vote des admissions en non valeurs sur le BP 2025 et BA 2025 ;

- Vote des taxes directes locales 2025 ;

- Vote des budgets primitifs 2025 et autorisation au Maire à opérer des virements de crédits.

- Questions diverses.

Monsieur Le Maire lit et commente le procès-verbal de la séance du 18 mars 2025. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'élection du secrétaire de séance.

Mme GANDOLFI Véronique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Point sur les décisions prises par le Maire dans le cadre du transfert des délégations au Maire par le Conseil Municipal

Délégations du Maire	Décisions prises
Modifier l'affectation des propriétés communales et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales	/
Réalisation des emprunts	/
Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants	/

Conclusion et de la révision du louage	/
Contrats d'assurance	/
Régies comptables	/
Délivrance et la reprise des concessions	/
Dons et legs	/
Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros	/
Rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	/
Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes	/
Reprises d'alignement	/
Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption	Non préemption : - DIA vente de Jean-Sébastien VIERNE à Salomé MAYER et Thomas BANQUET : 21 rue basse – appartement avec jardin pour 119 000€
Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune	/
Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux	/

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

1 – Vote des Comptes Financiers Uniques 2024

1.1 Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances des 03 février 2025, 04 mars 2025 et 27 mars 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Réalisés 2024	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice
FONCTIONNEMENT	1 295 747.79 €	1 584 511.31 €	288 763.52 €
INVESTISSEMENT	254 541.20 €	178 547.53 €	-75 993.67 €

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe eau et assainissement tel que présenté ci-dessus ;
- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

1.2 Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe eau et assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances des 03 février 2025, 04 mars 2025 et 27 mars 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

BA 43301 assainissement 2024	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice
EXPLOITATION	301 597.33 €	291 114.82 €	-10 482.51 €
INVESTISSEMENT	55 024.27 €	31 701.00 €	-23 323.27 €

BA 43301 eau 2024	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice
EXPLOITATION	138 754.36 €	151 710.96 €	12 956.60 €
INVESTISSEMENT	143 014.40 €	33 959.82 €	-109 054.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De valider** la convention de partenariat précité avec AXA ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

2 – Vote des affectations des résultats de fonctionnement et d'exploitation 2024

2.1 – Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 au budget principal 2025

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 427 142.40 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	288 763.52 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 138 378.88 €
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 427 142.40 €
D - Solde d'exécution d'investissement	42 886.58 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 316 674.63 €
F - Besoin de financement =D+E	- 273 788.05 €
AFFECTATION = C =G+H	1 427 142.40 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	273 789.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	1 153 353.40 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

2.2 – Vote de l'affectation du résultat d'exploitation 2024 au budget annexe eau et assainissement 2025

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 358 500.95 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 474.09 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	356 026.86 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	358 500.95 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-29 609.69 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-39 691.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-69 300.69 €
AFFECTATION (2) = d.	358 500.95 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	69 300.69 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	289 200.26 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

3 – Vote de subventions aux associations pour 2025

Chaque année la Commune de Creissels délibère pour attribuer des subventions aux différentes associations.

La commission des Vie associative s'est réunie le mardi 03 mars 2025 pour débattre et fixer les montants à allouer à chaque association.

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. » Ainsi il convient donc que les conseillers intéressés ne participent pas au vote.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le programme de subventions ci-dessous :

Subventions proposées pour 2025	
ADMR Causses et vallée	0.00 €
APE école des Cascades	600.00 €
École des Cascades voyage scolaire 2024 - 2025	2 775.00 €
OCCE école des Cascades	500.00 €

CANT'ART	200.00 €
Chaleureux souvenirs - Chantal JEANJEAN ne participe pas au vote	200.00 €
Club des aînés ruraux	400.00 €
Club sportif Loisirs Culture - Kathia FAGES ne participe pas au vote	1 300.00 €
Comité des fêtes	1 000.00 €
Crayons de couleurs	200.00 €
Elan millavois	300.00 €
FNACA - anciens combattants - Roger BOUDES ne participe pas au vote	200.00 €
La prévention routière	0.00 €
SAFF	1 200.00 €
Tennis Creissels TCCA	200.00 €
La belote creisselloise téléthon	250.00 €
Les voix de CREISSELS	0.00 €
Restaurants du cœur de l'Aveyron	0.00 €
TOTAL	9 325.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'attribution des subventions 2025 selon le programme susvisé.

4 – Provisions pour risque de dépréciation des comptes des tiers

Monsieur le Maire précise que les services de la trésorerie ont interpellé les services municipaux sur : « le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance. Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le montant de la dépréciation (et son ajustement ultérieur) s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes depuis plus de 2 ans (au 31/12 de l'exercice).

Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées.

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner (art. R 2321-2 du CGCT) pour la Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. Le SGC propose d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la Mairie au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Le tableau joint reprend ces créances, avec un calcul de la provision à 50 %.

Il est ainsi nécessaire de prévoir des crédits nécessaires pour constituer une provision (compte 6817) pour le budget eau et assainissement de 102 € (101.58 € arrondis à 102 €).

Par la suite, il conviendra d'adresser au SGC un mandat d'ordre mixte au c/6817 pour ce même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'inscrire au budget annexe eau et assainissement les provisions pour risques au compte 6817 ;
- D'inscrire 102 € au titre du risque au budget eau et assainissement ;

D'émettre des mandats d'ordre mixte au c/6817 pour ces montants

5 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Par correspondance en date du 24 janvier, le SGC de St-Affrique a adressé un état de créances demeurant irrécouvrables et ce, malgré les poursuites contentieuses effectuées par le poste comptable.

Il s'agit notamment de plusieurs factures dues à la Collectivité, établies entre 2021 et 2022, par des abonnés / usagers insolvable ou des sommes inférieures au seuil de poursuite.

Le total des créances s'élève à 45.60€ pour le budget principal.

A noter que les dépenses relatives à ces aléas, seront imputées à l'article 6541 au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la régularisation de cette situation ;
- **De mettre** en non-valeur les titres de recettes correspondants.
- **D'émettre** des mandats au c/6541 pour ces montants.

6 – Vote des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales

La commission des finances s'est réunie les 03 février 2025, 04 mars 2025 et 27 mars 2025

Il a été rappelé qu'avec la réforme de la taxe d'habitation, le taux départemental de la TFB (20.69 %) s'ajoute au taux communal (22.54 %) pour former un taux d'imposition unique porté à 44,53 % par délibération N°20230113-04.

La taxe d'habitation est appliquée sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Evolution des taux d'imposition depuis 2021 :

<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
TFB : 43.23 % TFNB : 97.46 %	TFB : 44.09 % TFNB : 99.40 %	TFB : 44.53% TFNB : 100.39 % TH : 13.72 %	TFB : 44.53% TFNB : 100.39 % TH : 13.72 %

Il convient également de souligner qu'en 2025, une revalorisation des bases de 1.7% décidée par l'Etat sera appliquée à tous les contribuables.

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les trois taxes directes locales.

Suivant ces éléments, les produits attendus seraient répartis comme suit :

Taxes	Bases prévisionnelles 2025	Taux de référence 2024	Proposition 2025	Taux	Produits attendus
TFB	2 330 000	44.53 %	44.53 %		1 037 549
TFNB	20 100	100.39 %	100.39 %		20 178
Taxe d'habitation	174 500	13.72 %	13.72 %		23 941
TOTAL					1 081 668

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- **Ne pas augmenter** le tarif des taxes directes locales de la commune.
- **Valider** les taux proposés ci-dessus

7 – Budget principal vote du budget primitif 2025

Pour mémoire, les projets de budgets 2025 détaillés pour la Commune et pour l'Eau et Assainissement ont été envoyés le 27 mars 2025.

La commission des finances s'est réunie les 03 février 2025, 04 mars 2025 et 27 mars 2025 durant laquelle les rapports d'orientation budgétaires ont été présentés.

Le budget primitif 2025 est présenté, ainsi que ses annexes. Il indique que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 695 959.40 €	2 695 959.40 €
INVESTISSEMENT	1 078 311.95 €	1 078 311.95 €
Dont opérations d'investissement :		
Dont Opération 42 – café ganache	145 890 €	24 090.37€
Dont Opération 43 – équipements sportifs	413 046.95 €	87 750 €
Dont Opération 44 – ISIS eaux pluviales	72 000 €	72 000 €
TOTAL	3 774 271.35 €	3 774 271.35 €

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2024.

Le document budgétaire complet est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le budget primitif 2025 du budget principal de la Commune tel que présenté ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des mouvements de crédits entre chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, sauf concernant les crédits relatifs aux dépenses de personnels ;
- **De valider** la subvention du budget principal vers le budget CCAS à hauteur de 25 100.47€.

8. Budget annexe eau et assainissement vote du budget primitif 2025

Pour mémoire, les projets de budgets 2025 détaillés pour la Commune et pour l'Eau et Assainissement ont été envoyés le 27 mars 2025.

La commission des finances s'est réunie les 03 février 2025, 04 mars 2025 et 27 mars 2025 durant laquelle les rapports d'orientation budgétaires ont été présentés.

Le budget primitif 2025 est présenté, ainsi que ses annexes. Il indique que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	731 030.26 €	731 030.26 €
INVESTISSEMENT	816 832.91 €	816 832.91 €
Dont opérations d'investissement :		
Dont opération 26 – révision des périmètres de protection	29 057 €	3 500 €
Dont opération 32 – AEP AIGOUTAL et DUPONT	80 334 €	0 €
Dont opération 33 – ISIS assainissement	358 071 €	358 071 €
Dont opération 34 – ISIS eau	164 127 €	144 813.45 €

TOTAL	1 547 863.17 €	1 547 863.17 €
-------	----------------	----------------

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2024.

Le document budgétaire complet est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le budget primitif 2025 du budget annexe eau et assainissement tel que présenté ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

A. Les Combes Hautes

Eric BOSSET : « Dans le dossier de détournement du chemin de randonnée des combes hautes et de création d'un accès de servitude pour le réseau d'eau nous avons délibéré favorablement le 12/02/2024. Cette délibération faisait suite à la demande de la Mairie de Millau qui avait accordée à Mr. Baraille cette modification par délibération du 19/12/2022.

Je lis dans le dernier paragraphe de la délibération 2022/182 transmise par la Mairie de Millau, qu'il a du être procédé à une information publique préalable avec mention d'observations sur un registre.

J'ai rencontré Mr Bosc qui nie avoir donné son accord pour le déplacement du chemin, il était d'accord pour la création d'un retournement.

Pourrait-on connaître les résultats de l'enquête préalable faite par Millau?

A-t-on un écrit quelque part à la mairie de Millau ou de Creissels ?

Si oui, je souhaiterais que cet écrit soit mis à la connaissance du conseil municipal.

La Mairie de Creissels a-t-elle, elle aussi, au préalable à sa délibération du 12/02/2024 consultée la population?

Enfin, le chemin de substitution, n'a pas tout à fait, en l'état actuel, les mêmes caractéristiques que celui qui contourne la propriété Baraille, comme mentionné dans la délibération 2022/182.

Ce chemin de substitution semble avoir été déplacé sur notre commune en empruntant la parcelle 384. Il était initialement sur la parcelle 229 de la commune de Millau.

Si le projet de M. Baraille concernait le déplacement de ce sentier de randonnée d'une commune à l'autre a-t-il fait une démarche vis à vis de notre Mairie avant d'envoyer sa demande à Millau?

Je demande également que M. le Maire prenne conseil auprès des services juridiques de l'AMF, section de l'Aveyron, suite à la contestation déposée au tribunal administratif par M. Rivière Jacques, dans le cas où le conseil municipal souhaiterait soit maintenir la délibération, soit la retirer si celle-ci n'a pas produit d'effets. »

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de Messieurs Bosc et Baraille ou en accord entre eux était acté.

Pour la consultation du public réalisée par la Ville de Millau pour l'échange sur le territoire de Millau, nous n'avons en mairie aucun document en notre possession.

Eric BOSSET précise que la Mairie n'a pas fait le nécessaire pour l'information au public. Il précise également qu'il ne passe pas 200 randonneurs par jour sur ce sentier de randonnée.

Comme il a été demandé lors de divers Conseils municipaux de mettre en standby la procédure de déplacement, la Mairie n'a ainsi pas lancé de son côté la consultation auprès de la population.

Julie PINTRE précise que le chemin est cadastré mais qu'il a glissé dans le temps.

Marie-Thérèse MARRA précise qu'elle a été informée par Jacques RIVIERE que le chemin a été cadastré en 1936 mais qu'il a glissé.

Eric BOSSET demande à la Mairie de faire le nécessaire pour que les deux riverains se remettent à dialoguer. Il faut trouver une solution entre eux. Eric BOSSET demande à ce qu'un courrier de la Mairie soit préparé et envoyé à Monsieur et Madame BARAILLE pour leur préciser que le chemin doit rester ouvert tant que le conseil n'a pas validé le déplacement du chemin.

Pour le moment nous sommes en attente auprès du tribunal d'une date pour une médiation où toutes les parties seront conviées et voir si le PNGC pourrait y participer.

Départ de Chantal JEANJEAN.

B. Véhicule ventouse

Eric Bosset : « Signalé au dernier conseil, le stationnement près d'un transformateur, côté piste cyclable, en face d'Aigouy motoculture, avenue Jean Monnet, d'un Pick Up bleu de marque Ford. Depuis, ce véhicule ne semble pas bouger et est toujours là. Ce matin encore à 6h bien qu'il n'y ait aucune activité sur le chantier en face et que celui-ci soit sur sa fin ou achevé. Je signale que ce véhicule n'a rien à faire à cet emplacement qui n'est pas un emplacement délimité. Il peut présenter un obstacle pour les usagers de la piste, un danger pour l'environnement puisqu'il est près du ruisseau et potentiellement pour le transformateur. Surtout il crée un précédent qui pourrait inciter d'autres véhicules à l'imiter. »

Monsieur le Maire est passé lundi pour le signaler et confirme que la voiture a bien été retirée.

C. Accueil de loisirs – augmentation des charges

Eric Bosset : « Est-ce que vous pourriez préciser à quoi se rapporte l'augmentation de 16000€ pour le centre de loisirs, charges en plus ? »

Monsieur le Maire précise que sur les 16 000€, il y a déjà 10 000€ qui sont pour les salaires (3.5 postes : le directeur + 2 animatrices et 1 cantinière) suite à une revalorisation de la convention collective.

Monsieur le Maire avec une délégation de membres du Conseil ont rencontré les agents de la Mairie de Millau, cette dernière ne participe pas même si des enfants millavois sont accueillis et même si leurs structures sont à saturation. Les responsables de la Mairie de Millau ont précisé qu'une nouvelle structure est en cours de préparation pour une ouverture prochaine.

Ce vendredi 11 avril à 14 heures le responsable de Familles Rurales et Anthony Gayraud directeur du centre aéré seront en mairie pour revoir la tarification. Il leur sera demandé leur coût de revient par jour pour un enfant afin de s'aligner sur Millau qui facture à 18.20€/j les enfants hors commune.

D. Art des saisons – respect du bail commercial en ce qui concerne les horaires d'ouverture

Kathia Fages : « Je souhaiterais savoir si le courrier a été envoyé à l'Art des Saisons pour non respect des conditions du bail ? Si oui, Mr Dos Reis a-t-il répondu ? »

Monsieur le Maire précise qu'il a remis le courrier en personne à Mr Dos Reis.

Les membres du Conseil demandent à ce que le gérant soit convoquer pour relire avec lui le bail et les divers points à revoir.

Il est également demandé de lui faire remarquer au gérant qu'une meilleure visibilité des horaires d'ouverture serait opportun.

Le côté pizzeria devrait ouvrir dès cette semaine. Le gérant espère plus d'affluence.

E. BA eau et assainissement – demande de subvention pour les travaux Dupont et Aigoutal

Kathia Fages : « J'ai étudié tous les documents envoyés par Célia. Je souhaiterais poser cette question diverse : "Au vu des résultats sur les budgets eau et assainissement, j'aimerais savoir pourquoi nous avons financé avec nos fonds propres Dupont Aigoutal au lieu de demander une aide financière ". »

Monsieur le Maire répond que cette demande n'avait pas été faite car les travaux avaient déjà été commencés.

F. Diapason – location du restaurant pour des activités

Marie-Thérèse Marra : « Le Diapason met son restaurant à la location avec cuisine. Sa principale activité étant la restauration. Que dit la loi quand il y a changement d'usage et ou de destination. Parking bruit. »

La mairie n'a pas été informée. Un courrier va être envoyé pour qu'il acte le changement d'usage de son établissement par le dépôt d'une autorisation de travaux au titre des ERP.

Fin de la séance à 22 heures.

La secrétaire de séance,
Véronique GANDOLFI

Le Maire,
Jean-Louis CALVET



